

NLX DECO

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 2.000 EUROS

SIEGE SOCIAL :

L'AERODROME PLATEAU DE L'ARDENAY
BATIMENT STUDIO 4000
91590 CERNY

RCS EVRY

ACTE NUMERIQUE PORTANT DESIGNATION DU PRESIDENT

LES SOUSSIGNES :

Monsieur Cyril CASTEX, né le 21 mai 1983 à EVRY COURCOURONNES (91), de nationalité française, marié à Madame Julie JUMENTIER le 17 mai 2025 à BALLANCOURT SUR ESSONNE, sans contrat de mariage préalable,
Demeurant 42 rue des Rouges Gorges, 91610 BALLANCOURT SUR ESSONNE,

Et

La société ACGROUP, société à responsabilité limitée au capital de 2.435.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 991 895 665 RCS EVRY, dont le siège social est situé à CERNY (91590), l'Aérodrome Plateau de l'Ardenay, Bâtiment Studio 4000, représentée par son co-gérant, Monsieur Cyril ROUSSEL,

A l'issue de la signature des statuts de la Société par action simplifiée NLX DECO et conformément aux dispositions de l'article 21 et 22 des statuts de ladite société, nomment :

- en qualité de Président de la société :

Monsieur Cyril CASTEX, né le 21 mai 1983 à EVRY COURCOURONNES (91), de nationalité française, demeurant 42 rue des Rouges Gorges, 91610 BALLANCOURT SUR ESSONNE,

Monsieur Cyril CASTEX n'entrera effectivement en fonction qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés. La durée de son mandat est indéterminée.

Monsieur Cyril CASTEX, déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

POUVOIRS DU PRESIDENT

Le Président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 21 des statuts.

REMUNERATION DU PRESIDENT

En rémunération de ses fonctions, l'assemblée générale des associés pourra allouer une rémunération qui sera, le cas échéant, fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Il aura droit, en outre, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

SIGNATURE ELECTRONIQUE ET CONSERVATION DE L'ACTE

Le présent acte est un acte sous signature privée. Cet acte est dispensé de toute mention manuscrite exigée par la loi.

Les parties ont visualisé et signé **électroniquement** cet acte sur le site et par utilisation du service mis en œuvre par le **CNB (« e-Actes sous signature privée »)**.

La date de cet acte correspond à la date où le dernier signataire l'aura signé.

Les parties conviennent :

Par application des dispositions de l'article 1375 du Code civil, le présent acte a été établi en un seul exemplaire original **dématérialisé** (ci-après l'"Original") qui est confié par l'ensemble des parties signataire à la Société d'Avocats dénommée SELAS OBADIA & ASSOCIE (ci-après le "Dépositaire"), dont le siège est à Evry-Courcouronnes, 1 rue des Mazières, avec la mission de le conserver et d'en délivrer des copies certifiées conformes aux parties sur leur simple demande. Le Dépositaire ne pourra se dessaisir de l'Original que sur instruction conjointe des parties signataires ou sur décision de justice exécutoire.

Les parties ont été informées que la conservation sera numérisée sous contrôle du Conseil National des Barreaux, et acceptent que Maître Vanessa BOISSEAU, Avocat au barreau de l'Essonne, mandatée par toutes les parties, procède aux formalités nécessaires à cette conservation à travers un parapheur électronique, à charge pour lui d'en informer chacune des parties.

A l'issue du processus de signature par tous les clients, l'acte sous signature privée électronique est formé. Tous les éléments le constituant sont réunis dans une archive scellée par le parapheur électronique.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La SELAS OBADIA & ASSOCIE, agissant par Maître Vanessa BOISSEAU, avocat au Barreau de l'Essonne, exerçant 1 rue des Mazières, 91000 EVRY-COURCOURONNES, rédacteur des présentes, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel qui ont pour base juridique :

Soit l'intérêt légitime poursuivi par elle lorsqu'elle poursuit les finalités suivantes :

- l'exécution de mesures précontractuelles ou contractuelles directement avec le Cabinet ;
- le traitement, l'exécution, la prospection, la production, la gestion, le suivi des demandes et des dossiers des clients ;
- la rédaction d'actes pour le compte de ses clients.

Soit le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :

- la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption,
- la facturation,

- la comptabilité.

La SELAS OBADIA & ASSOCIE, agissant par Maître Vanessa BOISSEAU, ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

A cet égard, les données des clients sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription. En matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme, les données sont conservées 5 ans après la fin des relations avec la société. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable. Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime de la Société, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus par courrier électronique à l'adresse suivante : cabinet@obadia-avocat.com. ou par courrier postal à l'adresse suivante : SELAS OBADIA & ASSOCIE, 1 rue des Mazières, 91000 EVRY COURCOURONNES, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil.

Document signé : NLX DECO - Designation prsident_A-235457-2907.pdf

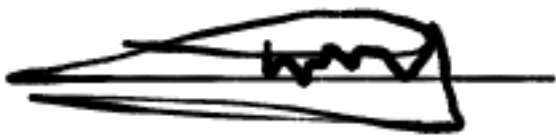
Nombre de pages du document : 5 **Signatures :** 2

Réf: A-235457-2907

Emetteur :

Vanessa BOISSEAU

cabinet@obadia-avocat.com

Signé par	Signature
Cyril Castex	 29-07-2026 13:22
Cyril Roussel (Représentant de Acgroup)	 29-07-2026 14:58

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"